



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE:K/35thSPM2016

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Mission Permanente, et a l'honneur de se référer à sa note verbale de 18 janvier 2014 concernant la **trente-cinquième réunion** des États parties pour l'élection de membres du Comité des droits de l'homme, qui aura lieu au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, **le jeudi, 23 juin 2016, dans le Bâtiment des Conférences, Salle 4 (145), à partir de 10h.**

La Mission Permanente est invitée à se faire représenter à cette réunion et à communiquer, une semaine au plus tard avant la date de la réunion, les lettres de créance de son représentant, émanant soit du Chef de l'État ou du gouvernement, soit du Ministère des affaires étrangères, ainsi que les noms des autres membres de sa délégation, à Nenad Vasić, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Nations Unies (S-1309), New York, NY 10017, USA, vasic@un.org, Tel.: +1 212 963 5998.

L'ordre du jour provisoire de la réunion (CCPR/SP/86) et une note du Secrétaire général (CCPR/SP/87, CCPR/SP/87/Add.1) concernant les membres actuels du Comité et les candidats à l'élection du Comité, sont joints à cette note verbale.

La Mission Permanente se rappellera que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 68/268 (para.13), encourage les États parties, à veiller, lors de l'élection d'experts des organes conventionnels, à ce qu'il soit tenu compte, dans la composition des organes conventionnels des droits de l'homme, comme le stipulent les instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme, d'une répartition géographique équitable, d'une représentation des différentes formes de civilisation et des principaux systèmes juridiques, d'une représentation des sexes équitable et de la participation d'experts handicapés.

La même résolution 68/268 (para. 12) de l'Assemblée Générale des Nations Unies, demande de fournir des informations sur la composition actuelle du Comité. Ces informations peuvent être trouvées dans la note du Secrétaire général ainsi que sur la page web du Comité, à l'adresse suivante:

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CCPR/Pages/Elections35th.aspx>


19 mai 2016